

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/11/2015

**Délibération n° D-2015-400**

**Modification du régime indemnitaire du personnel de la Ville de Niort**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Ressources Humaines**

**Modification du régime indemnitaire du personnel de la Ville de Niort**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 1er juillet 2013, modifié par délibération du 9 mars 2014, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents de la Ville de Niort, les taux de ces indemnités figurant dans un tableau annexé à cette même délibération.

Par courrier en date du 18 mai 2015, la préfecture des Deux-Sèvres a interpellé Monsieur le Maire pour lui faire part de la nécessité de modifier les modalités d'attribution du régime indemnitaire pour le grade d'ingénieur. En effet, le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement distingue le grade d'ingénieur jusqu'au 6ème échelon avec un taux de base de 28 et le grade d'ingénieur à partir du 7ème échelon avec un taux de base de 33.

De même, après vérification de l'ensemble du régime indemnitaire de la Ville de Niort, certaines modifications liées à des évolutions réglementaires et/ou des omissions sont nécessaires.

Ainsi, pour la filière administrative, il apparaît que le grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon ne figure pas dans le tableau. Aussi, il convient de le rajouter et de lui attribuer un régime indemnitaire comparable aux autres agents du même grade.

En ce qui concerne la filière technique, le taux de base de la prime de service et rendement avait évolué à compter du 1er octobre 2012 mais cela n'avait pas été pris en compte dans la délibération du 1er juillet 2013. Pour le grade de technicien territorial, le taux fixé est de 1010 au lieu de 986 et, pour le grade de technicien territorial principal de 2ème classe, il est de 1330 au lieu de 1289.

S'agissant de la filière sportive, il convient de remplacer le grade de conseiller des APS chef de service qui apparaît dans la délibération par celui de conseiller des APS principal de 2ème classe. De plus, le taux de l'indemnité de sujétions a fait l'objet d'une évolution réglementaire en 2013 et n'a jamais été modifié sur le tableau récapitulatif de la délibération du 1er juillet 2013. Ainsi, le taux est de 4960 au lieu de 4510.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau annexé à la délibération du 1er juillet 2013 conformément au tableau ci-annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de l'annexe à la délibération du 1er juillet 2013 relative aux régimes indemnitaires des personnels municipaux conformément au tableau ci-annexé.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE